

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES



SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2012

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Anne BARBET
Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Georgette SALHI, Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Jean-Marie GINIEIS,
M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Fabien REICHERT,
M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

M. Yves TOURAINNE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Dolorès CABELLO,
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU donne pouvoir à M. Fabien REICHERT,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Gilles BITAILLOU,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Michel ADAM,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

Absente :

Mme Nathalie REGUEIRO.



2 - CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DES PYRENEES-ATLANTIQUES (CDAD 64) - RENOUELEMENT DE L'ENGAGEMENT

Monsieur le Maire expose que le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques est un groupement d'intérêt public (GIP) qui a pour mission de promouvoir et développer l'accès au droit (par le biais de sites Internet, subventions à des associations, permanences juridiques, etc...) et de développer les modes alternatifs de résolution des conflits (conciliateurs de justice).

Ainsi, des permanences sont-elles assurées à Oloron Sainte-Marie et ses environs par des associations et des professionnels du droit.

Lors de sa réunion du 28 octobre 2011, l'assemblée générale du GIP du Conseil Départemental d'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques, a décidé de renouveler le groupement d'intérêt public pour une durée de six ans, à compter de juin 2012.

Comme le prévoit la procédure de renouvellement, il appartient aux membres du groupement de faire part de leur réengagement.

Considérant que le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques apporte une aide à l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit, à la rédaction et à la conclusion des actes juridiques.

Considérant que le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques permet d'accéder à l'information sur les droits et les obligations.

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **RENOUVELLE** l'engagement de la Ville d'Oloron Sainte-Marie au sein du groupement d'intérêt public du Conseil Départemental d'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques pour une durée de six ans,
- **MAINTIENT** en l'état le montant des engagements financiers demandés, pour un montant de 2 500 € par an,
- **EXAMINE** toute nouvelle demande de participation financière du Conseil Départemental d'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques pour l'organisation d'animations ponctuelles à destination d'un public ciblé (personnes âgées, etc...) sur le territoire d'Oloron Sainte-Marie.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 22 novembre 2012.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 27/11/2012

Bernard UTHURRY